



## PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS VIVRIÈRES EN CÔTE D'IVOIRE – PDC2V

### AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES POUR ACTUALISER LA STRATEGIE, LA POLITIQUE NATIONALE, LES PROJETS DE TEXTES DE LOI ET REGLEMENTAIRES DU SECTEUR SEMENCIER

1. Les semences constituent l'intrant agricole le plus important pour le producteur. En effet, selon la FAO, l'utilisation de semences de qualité contribue à 40 % à la productivité. Malgré le désengagement de l'Etat au début des années 1990 sur les activités de production et de commercialisation des produits agricoles, le rôle régalien de définition de politiques et de réglementation de l'Etat demeure.

A cet effet, le Ministère en charge de l'Agriculture a élaboré en 2009, avec l'appui de la FAO, un premier document sur la politique Nationale de Développement du sous-secteur semencier en vue d'orienter tous les acteurs de la filière, qui malheureusement, avec l'évolution du temps, présente des insuffisances et des points caducs. Ce document qui a été actualisé en 2014, pour tenir compte de l'évolution de la science et des phénomènes naturels (changements climatiques, catastrophes sanitaires, etc.) présente encore des insuffisances.

En conséquence, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV), doit se doter d'un cadre institutionnel semencier efficace en phase avec les réalités agro écologiques actuelles, un système de contrôle semencier et variétal résilient adéquat et un outil de sensibilisation à l'utilisation des semences de qualité. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II), le Gouvernement a sollicité et obtenu un appui financier et technique de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDC2V) axé sur l'amélioration de la compétitivité, de la résilience et de la durabilité des chaînes de valeur vivrières.

Le PDC2V, financé par la Banque mondiale et l'Etat de Côte d'Ivoire, vise l'amélioration de l'environnement des affaires et du renforcement institutionnel, la création de chaînes de valeur vivrières productives et résilientes et la mobilisation d'investissements privés productifs le long des chaînes de valeur vivrières. Il s'agit de stimuler la transformation des chaînes de valeur pour répondre à une demande croissante dans le pays et la sous-région de produits alimentaires sains, de qualité et diversifiés, d'accélérer les investissements privés en agrobusiness pour répondre à la demande domestique en produits alimentaires, de renforcer les institutions pour la fourniture de services et d'assurer le développement de chaînes de valeur vivrières inclusives et compétitives générant de la croissance économique, diversifiant les opportunités d'emploi.

Les activités du PDC2V sont structurées autour de quatre (4) composantes dont trois (3) composantes techniques à savoir :

**Composante 1 : Amélioration de l'environnement des affaires et du renforcement institutionnel.** Elle a pour objectif de mettre en place un environnement favorable pouvant favoriser le développement de chaînes de valeurs vivrières inclusives et compétitives en Côte d'Ivoire.

**Composante 2 : Création de chaînes de valeur agroalimentaires productives et résilientes.** Elle permettra d'accroître la productivité et l'ajout de valeur pour les chaînes de valeur ciblées, tout en améliorant leur accès aux marchés et leur résilience au changement climatique ;

**Composante 3 : Mobilisation des investissements privés productifs le long des chaînes de valeur.** Cette composante s'attaquera aux principales défaillances du marché en matière de financement des

investissements dans l'agriculture et l'agro-industrie. Elle facilitera l'accès des investisseurs privés (particuliers, groupes, PME) au financement du secteur agricole en appuyant les Institutions Financières Partenaires (IFP) pour l'intensification de leurs activités de sensibilisation au profit des acteurs de la chaîne de valeur vivrière ;

Et une composante administrative notamment, la **Composante 4 : Gestion et coordination du projet**.

Au titre de la composante 2 et de sa sous composante 2.1, le projet vise l'accroissement de l'accès aux technologies, à l'innovation et aux services de conseils intelligents face au climat incluant une amélioration de l'accès des acteurs à des semences et plants de qualité. Pour ce faire, cette sous composante prévoit l'actualisation de la stratégie et de la politique nationales du secteur semencier. Cette activité va permettre au MEMINADER de procéder à une révision du document de Politique Nationale de Développement du - secteur semencier de 2009, qui présente des insuffisances face aux réalités actuelles et d'élaborer un plan stratégique de développement du sous-secteur semencier.

2. L'objectif de cette mission est de mettre à la disposition de la Côte d'Ivoire des documents de politique et stratégie de développement et de nouveaux textes de réglementation du secteur des semences et plants.

3. Les Termes De Référence (TDR) détaillés de la mission peuvent être téléchargés gratuitement via les liens suivants : [www.pdc2v.ci](http://www.pdc2v.ci) ou demandés à l'adresse : [solou.pdc2v@gmail.com](mailto:solou.pdc2v@gmail.com) avec copie à [apm.pdc2v@gmail.com](mailto:apm.pdc2v@gmail.com) . Pour télécharger lesdits Termes De Référence (TDR), les candidats sont invités à s'identifier en remplissant la fiche d'enregistrement. Les adresses e-mail fournis seront utilisées pour toute communication ultérieures (clarification etc..).

4. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualification du consultant (SQC) par avis à manifestation d'intérêt en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque Mondiale le financement de projets d'investissement (FPI) de juillet 2016 mis à jour en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023.

5. Les Candidats/Firmes intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes *de 8 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes T.U, les jours ouvrables.*

**6. Le profil du Consultant firme et du Personnel clé :**

#### **Profil du Cabinet**

##### **Expérience générale du consultant firme ou du cabinet**

Le Consultant recherché est une Firme ou un Cabinet ayant des compétences avérées en matière de politique, stratégie et/ou de textes règlementaires dans le secteur agricole.

##### **Expérience spécifique du consultant firme ou du cabinet**

Le cabinet ou la firme doit justifier d'une expérience spécifique d' :

Au moins cinq (5) années dans la réalisation d'études dans le secteur agricole ivoirien ou au moins trois (3) études réalisées dans le secteur agricole ivoirien ;

Au moins une (1) expérience dans l'élaboration de textes règlementaires.

#### **Profil du personnel clé**

Le cabinet doit disposer de personnes ressources (experts) disposant des compétences ci-dessous :

**Expert 1 : Expert principal : Chef de mission, Agronome ou spécialiste du sous-secteur vivrier**

#### **Qualification :**

Être titulaire d'un diplôme dans le secteur du développement rural, en Agronomie, ou tout autre domaine connexe de niveau BAC + 5 au moins.

**Expérience professionnelle générale :**

Avoir au moins dix (10) années d'expérience dans le domaine agricole ivoirien ;

**Expériences professionnelle spécifiques :**

Avoir réalisé au moins trois (3) missions dans les chaînes de valeurs agricoles dont au moins une (1) mission au cours des cinq dernières années ;

Avoir une bonne connaissance des règlements harmonisés communautaires avec au moins trois (3) années d'expérience du secteur semencier ivoirien ;

Avoir au moins trois (3) expériences dans l'élaboration de politique et/ou de stratégie de développement dans le domaine agricole (culture vivrière ou pérenne) ;

**Expert 2 : Juriste****Qualification :**

Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+4 minimum en droit public ou autre discipline connexe ;

**Expérience professionnelle générale :**

Avoir au moins dix (10) années d'expérience dans l'exercice du droit en Côte d'Ivoire dont au moins cinq (5) années dans le secteur agricole ;

**Expérience professionnelle spécifique :**

Avoir une expérience/pratique avérée d'au moins trois (3) années des textes régissant le secteur agricole ivoirien ;

Avoir participé à au-moins deux (02) missions d'élaboration de cadres réglementaires dont au moins une (1) dans le secteur agricole ;

Avoir de bonnes aptitudes en communication et pour le travail en équipe ;

Des expériences auprès de services publics et/ou acteurs du secteur agricole seront un atout.

***NB : Les consultants mobilisés par le cabinet doivent être disponibles in situ sur toute la durée de la prestation.***

**7. Durée de la prestation et livrables du consultant**

La mission s'étendra sur une période de trois (03) mois calendaires à compter de la réception de l'ordre de service de démarrer. A l'issue de cette période, le cabinet présentera les livrables précités. La mission se déroulera à Abidjan en Côte d'Ivoire, au Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Productions Vivrières et éventuellement dans les services déconcentrés du MEMINADERPV, dans les structures sous-tutelles ainsi qu'à l'intérieur du pays où besoins sera. Le chronogramme est décrit ci – après :

N°	ACTIVITES	DUREE	LIVRABLES	PERIODE DE TRANSMISSION DES LIVRABLES
1	Préparation de la méthodologie	03 jours		Dès la notification de la note de mise en service
2	Réunion de cadrage et échange sur la méthodologie	01 jour	Rapport de démarrage	05 jours après la note de mise en service
3	Revue documentaire et consultations des acteurs du secteur semencier	13 jours		30 jours après notification de la mise en service
4	Analyse des données	10 jours		45 jours après notification de la mise en service
5	Réunion sur l'état d'avancement avec les principaux acteurs	01 jour	Rapport de réunion	50 jours après la note de mise en service
6	Rédaction et transmission des documents provisoires	20 jours	Version provisoire de l'ensemble des livrables précités	75 jours après la note de mise en service
7	Organisation de l'atelier de validation	02 jours	Rapport de l'atelier	80 jours après la note de mise en service
8	Finalisation et transmission des documents en prenant en compte les observations issues de l'atelier	10 jours	Version finale de l'ensemble des livrables précités	90 jours après la note de mise en service

## 8. Constitution et dépôt des dossiers de manifestation d'intérêts

Les candidats éligibles et intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêts** comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission. Ce dossier doit contenir les informations suivantes :

Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le soumissionnaire ou le groupement de soumissionnaires ;

Une copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères ;

Une copie de l'accord de groupement ou celle de la lettre d'intention de regroupement, si le Candidat est constitué en groupement ;

Le Curriculum vitae du personnel clé, signé par le titulaire ou le représentant de la structure ;

Une attestation de non faillite pour les entreprises étrangères datant de moins de 6 mois à la date limite de dépôt des offres ;

La présentation du candidat (son existence légale, organigramme, personnel) ;

Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (fiche projets) ;

**NB : « Ne sont admis à participer à la procédure de passation du marché public que les candidats qui sont à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non redevance délivré par l'ANRMP en est une preuve ».**

**En cas de non production du quitus de non redevance par un candidat, le marché ne peut lui être attribué que s'il est établi par l'ANRMP qu'il était à jour, à la date limite de réception des offres, de la redevance de régulation sur l'ensemble des marchés qui lui ont été attribués.**

**Toute expérience non justifiée par une Attestation de Bonne Exécution (ABE) pour la structure ne sera pas prise en compte. Les ABE rédigées dans une langue étrangère doivent être accompagnées d'une traduction en langue française., auquel cas elles ne seront pas prises en compte.**

**A l'issue de l'évaluation de l'expérience du cabinet et du personnel clé, le cabinet classé premier sera invité à élaborer une proposition technique et financière qui serviront de base de négociations du contrat.**

9. Les manifestations d'Intérêt devront être soumises en **Français** au plus tard le **28 Novembre 2023 à 10 heures 00 minute GMT**, sous pli fermé, en cinq (5) exemplaires (1 original et 4 copies), portant la mention : « **Recrutement d'un consultant firme pour l'actualisation de la stratégie, la politique nationale, les projets de textes de loi et règlementaires du secteur semencier** » et une (01) version électronique sur clé USB.

10. L'ouverture publique des dossiers de manifestations d'intérêt déposés aura lieu le même jour **28 Novembre 2023 à 10 heures 30 GMT** à l'adresse indiquée ci-dessous en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent.

11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**Unité de Coordination du Projet des Chaînes de Valeurs Vivrières (UC-PDC2V), Abidjan Cocody, Rue de la Canebière, Non loin de l'Ambassade d'Italie, route de la PISAM, Voir Mlle SOLOU Edwige, Spécialiste en Passation des Marchés ; Tél : (+225) 27 24 34 40 75 ; Email : [solou.pdc2v@gmail.com](mailto:solou.pdc2v@gmail.com) en copie [apm.pdc2v@gmail.com](mailto:apm.pdc2v@gmail.com) de 8 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes T.U les jours ouvrables.**